

Appel au BDS



9 Juillet 2005

Appel de la société civile palestinienne

Boycott, Retraits des Investissements et Sanctions contre Israël jusqu'à ce qu'il applique le Droit International et les Principes Universels des Droits Humains.

Un an après que l'avis consultatif historique de la Cour Internationale de Justice (CIJ) qui a jugé illégal le mur qu'Israël construit sur le territoire palestinien occupé, Israël continue sa construction du mur colonial au mépris total de la décision de la Cour. Après trente huit ans d'occupation par Israël de la Cisjordanie palestinienne (y compris Jérusalem-Est), de la Bande de Gaza et des Hauteurs du Golan syriens, Israël continue à accroître les colonies juives. Il a unilatéralement annexé Jérusalem-Est Occupé et les Hauteurs du Golan et annexe maintenant de facto de grandes parties de la Cisjordanie à l'aide du mur. Israël prépare également, dans l'ombre, son redéploiement prévu de la bande de Gaza – pour établir et accroître les colonies en Cisjordanie. Cinquante sept ans après que l'Etat d'Israël ait été établi principalement sur la terre ethniquement nettoyée de ses propriétaires palestiniens, une majorité de Palestiniens sont des réfugiés, dont la plupart sont apatrides. D'ailleurs, le système de discrimination raciale contre ses propres citoyens Arabes-Palestiniens derrière lequel il s'est retranché demeure intact.

À la lumière des violations persistantes du droit international par Israël,

étant donné que, depuis 1948, les centaines de résolutions de l'ONU ont condamné les politiques coloniales et discriminatoires d'Israël en tant qu'illégales et ont appelé à des remèdes immédiats, proportionnés et

efficaces,

étant donné que toutes les formes d'intervention internationale et de tentatives de paix n'ont pas jusqu'ici convaincu ou forcé Israël à se conformer à la loi humanitaire, à respecter les droits humains fondamentaux et à mettre fin à son occupation et son oppression du peuple de la Palestine,

en raison du fait que les peuples de conscience parmi la communauté internationale ont historiquement endossé la responsabilité morale de combattre l'injustice, comme illustré dans la lutte pour abolir l'Apartheid en Afrique du Sud par diverses formes de boycott, de retrait d'investissement et de sanctions,

inspirés par la lutte des Sud-Africains contre l'Apartheid et dans l'esprit de la solidarité internationale, de la cohérence morale et de la résistance à l'injustice et à l'oppression,

nous, représentants de la Société Civile Palestinienne, invitons les organisations des sociétés civiles internationales et les gens de conscience du monde entier à imposer de larges boycotts et à mettre en application des initiatives de retrait d'investissement contre Israël tels que ceux appliqués à l'Afrique du Sud à l'époque de l'Apartheid. Nous faisons appel à vous pour faire pression sur vos états respectifs afin qu'ils appliquent des embargos et des sanctions contre Israël. Nous invitons également les Israéliens honnêtes à soutenir cet appel, dans l'intérêt de la justice et d'une véritable paix.

Ces mesures de sanction non-violentes devraient être maintenues jusqu'à ce qu'Israël honore son obligation de reconnaître le droit inaliénable des Palestiniens à l'autodétermination et respecte entièrement les préceptes du droit international en :

1. Mettant fin à son occupation et à sa colonisation de tous les terres Arabes* et en démantelant le Mur
2. Reconnaisant les droits fondamentaux des citoyens Arabo-Palestiniens d'Israël à une égalité absolue; et
3. Respectant, protégeant et favorisant les droits des réfugiés palestiniens à revenir dans leurs maisons et propriétés comme stipulé dans la résolution 194 de l'ONU

** Comme cette demande est souvent mal interprétée, il convient de la clarifier comme suit : La Cisjordanie, Jérusalem-Est, le plateau du Golan et la bande de Gaza sont considérés comme étant des territoires occupés en vertu du droit international. La demande concerne ces territoires.*